

2021-11

Nombre de membres en exercice: 15

Séance du 28 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée le 28 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 13

Sont présents: Laurent ALAZARD, Philippe RIGAL, Christian LAVERGNE, Isabelle PELATAN, Kévin BORIE, Emilie DUCHATEAU, Sébastien GABALDE, Benoit LAFON, Yves LENTZ, Marie-Reine MOMMEJA, Jean MOURAUX, Francis RACLOT, Geneviève ROQUES

Votants: 14

Représentés: Evelyne RIVIERE par Jean MOURAUX

Excuses: Isabelle BRONDEL

Absents:

Secrétaire de séance: Kévin BORIE

I- APPROBATION DE PRECEDENTE SEANCE.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

II - DELIBERATIONS.

Objet: VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2021 - 21 2805 01

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'autorisation aux élus présents de bien vouloir rajouter la délibération que voici.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 21.1504.01 du 15 avril 2021, concernant le vote des subventions de fonctionnement versées aux associations pour l'exercice 2021.

Il informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu, les pièces complémentaires demandées à la coopérative scolaire concernant leur demande de subventions pour l'année en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, en complément des deux précédentes délibérations; de voter la subvention suivante :

<i>Article 6574</i>	800 €
Coopérative scolaire RPI Cazals-Montcléra	800 €

MEME SEANCE

Objet: ACHAT ATELIER LE JAYNE - 21 2805 02

Monsieur le Maire informe les élus du projet d'achat d'un bâtiment situé au lieu-dit Le Jayne à Cazals.

Pour rappel, ce local est actuellement occupé sous forme de bail locatif; par les agents de la Communauté de Communes Cazals - Salviac et les agents communaux.

L'opportunité de pouvoir en faire l'acquisition vient de se présenter à la collectivité.

Après une visite sur place de l'ensemble du Conseil Municipal, Monsieur le Maire lance le débat pour connaître l'avis de l'ensemble des élus

Il précise que les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge de la commune de Cazals

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

- * Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entamer les démarches auprès du vendeur
- * Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous documents se référant au dossier
- * Demande d'inscrire la clause suspensive suivante : sous réserve de l'obtention du prêt

MEME SEANCE

Objet: REPARTITION DES CHARGES SCOLAIRES DES ENFANTS EN SITUATION DE DEROGATION SUR LE RPI CAZALS-MONTCLERA - 21 2805 03

Monsieur le Maire rappelle aux élus la précédente délibération du Conseil Municipal fixant le mode de répartition des charges scolaires des enfants sous dérogation. Il les informe que ce mode de calcul ne sera finalement pas appliqué.

Pour rappel, à ce jour, la commune de Cazals prend en charge les frais de scolarité des enfants en situation de dérogation et ne perçoit aucune participation aux frais de scolarité des mairies du lieu de domicile.

Les Maires du RPI, lors d'une réunion de travail sur le sujet ont proposé qu'il soit mis en place une contribution financière, au prorata de la population DGF.

Cette refacturation pourra prendre effet dès l'exercice en cours. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- * De demander une contribution financière aux mairies du RPI Cazals-Montcléra à compter de l'exercice 2021
- * Que le calcul des charges scolaires concernant les enfants en situation de dérogation se fera au prorata de la population DGF
- * Donne tout pouvoir au Maire afin de mener à exécution la présente décision

MEME SEANCE

Objet: ACCORD DE PRINCIPE - EXTENSION DE RESEAU M. GIPPON SECT LE CHAMP - 21 2805 04

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de raccordement électrique cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2021.
- S'engage à participer à cette opération à hauteur de 6.800 €. Cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget au compte 20415.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents concernant cette opération

MEME SEANCE

Objet: TRAVAUX AVENUE LAVAYSSIERE - 21 2805 05

Monsieur le Maire informe les élus de l'avancée des travaux réalisés Avenue Lavayssière à Cazals.

Les enfouissements des réseaux électriques et orange sont terminés.

Monsieur le Maire précise qu'il reste un câble numérique à déposer et l'éclairage public à mettre en place. Il reste à choisir le modèle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De consulter l'entreprise EPEG à Montgesty pour faire réaliser la dépose du câble et la pose de l'éclairage public.
- Charge le Maire ou son représentant de signer tous documents concernant cette opération
- D'inscrire les budgets nécessaires à la réalisation de l'opération

MEME SEANCE

Objet: CREATION DE LA COMMISSION "PETITES VILLES DE DEMAIN" - 21 2805 06

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions.

En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer une commission municipale chargée de « petites villes de demain ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer une commission pour « petites villes de demain »

Pour la partie loisirs – plan d'eau : elle sera composée de : M. ALAZARD Laurent, M. BORIE Kévin, Mme BRONDEL Isabelle, M. GABALDE Sébastien, M. LAFON Benoit, M. LAVERGNE Christian, M. LENTZ Yves et Mme PELATAN Isabelle.

Pour la partie bâtiments – énergies : elle sera composée de : M. ALAZARD Laurent, M. LAFON Benoit, Mme PELATAN Isabelle, M. GAGALDE Sébastien, Mme MOMMEJA Marie-Reine.

Pour la partie devenir de la salle des fêtes : elle sera composée de M. ALAZARD Laurent, Mme ROQUES Geneviève, M. LAVERGNE Christian, M. RIGAL Philippe, M. LENTZ Yves, M. BORIE Kévin, M. RACLOT Francis

Pour la partie nouveaux projets : elle sera composée de M. ALAZARD Laurent, M. MOURAUX Jean, Mme RIVIERE Evelyne

Cette commission est ouverte à la population

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents.